L'INPH AVEC L'ENSEMBLE DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE PRATICIENS HOSPITALIERS APPELLE A LA GREVE DE LA PERMANENCE DES SOINS A PARTIR DU 1er MAI 2025

Les organisations syndicales de praticiens hospitaliers ont participé à une réunion multilatérale avec la DGOS le 9 avril 2025.

L'**INPH** insiste depuis de nombreux mois pour que la revalorisation des astreintes soit abordée en priorité.
De façon inattendue, il nous a été annoncé un nouveau report de la mise en œuvre de cette revalorisation au mois de novembre 2025 sans mesures transitoires, sans discussion préalable ni négociations possibles.

L'**INPH** avait proposé, lors du protocole Ségur, un doublement immédiat du tarif des astreintes et une application rétroactive (à partir du 1er janvier 2024), conformément aux engagements des ministres successifs.

Nous dénonçons le manque d'ambition et de propositions concrètes concernant la réelle volonté du gouvernement de revaloriser la rémunération des astreintes qui représentent une part fondamentale de la permanence des soins.

Face à cette situation, l'**INPH**, avec l'ensemble des organisations de praticiens hospitaliers et hospitalo-universitaires, appelle à une grève illimitée à partir du 1er mai 2025, avec une revendication claire de mise en place immédiate de mesures transitoires de revalorisation des astreintes avec application rétroactive.

Nous encourageons tous les praticiens à se mobiliser massivement pour défendre leurs droits et leur statut.